

ADN17



6 Rue du Bois d'Huré 17140 LAGORD

Compagnie d'assurance : MMA IARD
N° de police : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021

Tél : 0549050842
Email : contact@adn17.fr

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 5464-YG-CITY LIMITED
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 02/09/2021

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Occupé
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	
	<input type="checkbox"/> Avant travaux	

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Nom - Prénom : CITY LIMITED venant aux droits de
c/MANDIN Claudette divorcée PAILLER
Adresse : 9 rue de la Garenne - 17700 SURGERES

Lieu d'intervention : 9 rue de la Garenne - 17700
SURGERES

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XL300	01/02/2021	CO-57	196 MBq	P2-649	01/02/2017	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 316 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	316/100%	60 / 19.0%	256 / 81.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : ADN17 - Mr GOUBAND Yann
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA 102 route de Limours 78470 ST REMY LES CHEVREUSE.
n° de certification et date de validité : 18-1318 - 07/11/2023

Assurance : MMA IARD
N° : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021

Signature de l'auteur du constat
ADN17 - Mr GOUBAND

Sommaire

1. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
2. Description du ou des bâtiments	3
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	4
4. Tableau récapitulatif des relevés	5
5. Commentaires sur les informations indiquées	15
a. Classement des unités de diagnostic	15
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	15
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	15
6. Synthèse des résultats	16
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	16
b. Situations de risque de saturnisme infantile	16
c. Facteurs de dégradation du bâti	16
7. Signatures et informations diverses	16
8. Schémas	17
9. Notice d'information	19

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison de ville mitoyenne	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale : Adresse : Code Postal – Ville :	CITY LIMITED venant aux droits de c/MANDIN Claudette divorcée PAILLER 9 rue de la Garenne 17700 - SURGERES
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune : Adresse : Code postal : Référence cadastrale :	SURGERES 9 rue de la Garenne 17700 AE 290

LOCAUX NON VISITES

Garage	Non à usage courant d'habitation
Combles	Non à usage courant d'habitation

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

CITY LIMITED venant aux droits de c/MANDIN Claudette divorcée PAILLER

Commentaires

Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel**Laboratoire**

Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) :

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début		3,6 mg/cm ²		Vérif fin		3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
1										
2	Entrée	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			
3	Entrée	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			
4	Entrée	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
5	Entrée	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
6	Entrée	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
7	Entrée	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
8	Entrée	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
9	Entrée	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
10	Entrée	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
11	Entrée	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
12	Entrée	Plinthe	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
13	Entrée	Plinthe	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
14	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
15	Entrée	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
16	Entrée	Embrasure	A	Plâtre	Peinture	0	0			
17	Entrée	Embrasure	A	Plâtre	Peinture	0	0			
18	Entrée	Porte cadre	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
19	Entrée	Porte cadre	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
20	Entrée	Porte cadre extérieur	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
21	Entrée	Porte cadre extérieur	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
22	Entrée	Porte ouvrant	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
23	Entrée	Porte ouvrant	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
24	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
25	Entrée	Porte ouvrant extérieur	A	PVC	Aucun	0	-			PVC
26	Entrée	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
27	Entrée	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
28	Entrée	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
29	Entrée	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
30	Entrée	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
31	Entrée	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
32	Entrée	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
33	Entrée	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
34	Entrée	Marches	C	Bois	Aucun	0	0			

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
35	Entrée	Marches	C	Bois	Aucun	0	0			
36	Entrée	Contremarche	C	Bois	Aucun	0	0			
37	Entrée	Contremarche	C	Bois	Aucun	0	0			
38	Entrée	Main courante	C	Bois	Aucun	0	0			
39	Entrée	Main courante	C	Bois	Aucun	0	0			
40						38	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
41										
42	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
43	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
44	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
45	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
46	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
47	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
48	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
49	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
50	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
51	Séjour	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
52	Séjour	Plinthe	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
53	Séjour	Plinthe	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
54	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
55	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
56	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
57	Séjour	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
58	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
59	Séjour	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
60	Séjour	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Polystyrène	0	0			
61	Séjour	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Polystyrène	0	0			
62	Séjour	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0	0			
63	Séjour	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0	0			
64	Séjour	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
65	Séjour	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
66	Séjour	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
67	Séjour	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
68	Séjour	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
69	Séjour	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
70	Séjour	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
71	Séjour	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
		extérieur								
72	Séjour	Volet	B	Bois	Peinture	0	0			
73	Séjour	Volet	B	Bois	Peinture	0	0			
74						32	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
75										
76	Salle à manger	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
77	Salle à manger	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
78	Salle à manger	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
79	Salle à manger	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
80	Salle à manger	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
81	Salle à manger	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
82	Salle à manger	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
83	Salle à manger	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
84	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
85	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
86	Salle à manger	Plinthe	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
87	Salle à manger	Plinthe	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
88	Salle à manger	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
89	Salle à manger	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
90	Salle à manger	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
91	Salle à manger	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
92	Salle à manger	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
93	Salle à manger	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
94	Salle à manger	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
95	Salle à manger	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
96	Salle à manger	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
97	Salle à manger	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
98	Salle à manger	Fenêtre embrasure	D	Plâtre	Polystyrène	0	0			
99	Salle à manger	Fenêtre embrasure	D	Plâtre	Polystyrène	0	0			
100	Salle à manger	Fenêtre allège	D	Plâtre	Peinture	0	0			
101	Salle à manger	Fenêtre allège	D	Plâtre	Peinture	0	0			
102	Salle à manger	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
103	Salle à manger	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
104	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
105	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
106	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
107	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
108	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
		extérieur								
109	Salle à manger	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
110	Salle à manger	Volet	D	Bois	Peinture	0	0			
111	Salle à manger	Volet	D	Bois	Peinture	0	0			
112	Salle à manger	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			
113	Salle à manger	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			
114	Salle à manger	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
115	Salle à manger	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
116	Salle à manger	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
117	Salle à manger	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
118	Salle à manger	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
119	Salle à manger	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
120	Salle à manger	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	0			
121	Salle à manger	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	0			
122	Salle à manger	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0			
123	Salle à manger	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0			
124	Salle à manger	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	0			
125	Salle à manger	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	0			
126	Salle à manger	Mur	H	Plâtre	Peinture	0	0			
127	Salle à manger	Mur	H	Plâtre	Peinture	0	0			
128	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Polystyrène	0	0			
129	Salle à manger	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Polystyrène	0	0			
130	Salle à manger	Sol	A	Béton	Lé plastique	0	0			
131	Salle à manger	Sol	A	Béton	Lé plastique	0	0			
132	Salle à manger	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
133	Salle à manger	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
134	Salle à manger	Porte cadre	F	Bois	Peinture	0	0			
135	Salle à manger	Porte cadre	F	Bois	Peinture	0	0			
136	Salle à manger	Porte cadre	G	Bois	Peinture	0	0			
137	Salle à manger	Porte cadre	G	Bois	Peinture	0	0			
138	Salle à manger	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
139	Salle à manger	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
140	Salle à manger	Porte ouvrant	F	Bois	Peinture	0	0			
141	Salle à manger	Porte ouvrant	F	Bois	Peinture	0	0			
142	Salle à manger	Porte ouvrant	G	Bois	Peinture	0	0			
143	Salle à manger	Porte ouvrant	G	Bois	Peinture	0	0			
144	Salle à manger	Porte cadre	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
145	Salle à manger	Porte cadre	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
146	Salle à manger	Porte cadre extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
147	Salle à manger	Porte cadre extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
148	Salle à manger	Porte ouvrant	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
149	Salle à manger	Porte ouvrant	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
150	Salle à manger	Porte ouvrant extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
151	Salle à manger	Porte ouvrant extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
152	Salle à manger	Fenêtre cadre	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
153	Salle à manger	Fenêtre cadre	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
154	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
155	Salle à manger	Fenêtre cadre extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
156	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
157	Salle à manger	Fenêtre ouvrant	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
158	Salle à manger	Fenêtre ouvrant extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
159	Salle à manger	Fenêtre ouvrant extérieur	H	PVC	Aucun	0	-			PVC
160	Salle à manger	Volet	H	Bois	Peinture	0	0			
161	Salle à manger	Volet	H	Bois	Peinture	0	0			
162						86	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
163										
164	WC	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
165	WC	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
166	WC	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
167	WC	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
168	WC	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
169	WC	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
170	WC	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
171	WC	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
172	WC	Mur	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
173	WC	Mur	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
174	WC	Mur	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
175	WC	Mur	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
176	WC	Mur	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
177	WC	Mur	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
178	WC	Mur	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
179	WC	Mur	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
180	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
181	WC	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
182	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
183	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
184	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
185	WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
186	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
187	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
188						24	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
189										
190	Palier	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
191	Palier	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
192	Palier	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
193	Palier	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
194	Palier	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
195	Palier	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
196	Palier	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
197	Palier	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
198	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
199	Palier	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
200	Palier	Plinthe	C	Bois	Peinture	0	0			
201	Palier	Plinthe	C	Bois	Peinture	0	0			
202	Palier	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			
203	Palier	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			
204	Palier	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
205	Palier	Porte cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
206	Palier	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
207	Palier	Porte cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
208	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
209	Palier	Porte cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
210	Palier	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
211	Palier	Porte ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
212	Palier	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
213	Palier	Porte ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
214	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
215	Palier	Porte ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
216						26	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
217										
218	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
219	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
220	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
221	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
222	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
223	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
224	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
225	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
226	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
227	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
228	Chambre 1	Plinthe	B	Bois	Peinture	0	0			
229	Chambre 1	Plinthe	B	Bois	Peinture	0	0			
230	Chambre 1	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			
231	Chambre 1	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			
232	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
233	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
234	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
235	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
236	Chambre 1	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
237	Chambre 1	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
238	Chambre 1	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
239	Chambre 1	Fenêtre cadre	D	Bois	Peinture	0	0			
240	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
241	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
242	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
243	Chambre 1	Fenêtre cadre extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
244	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
245	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
246	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
247	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	D	Bois	Peinture	0	0			
248	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
249	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
250	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
251	Chambre 1	Fenêtre ouvrant extérieur	D	Bois	Peinture	0	0			
252	Chambre 1	Volet	C	Bois	Peinture	0	0			
253	Chambre 1	Volet	C	Bois	Peinture	0	0			
254	Chambre 1	Volet	D	Bois	Peinture	0	0			
255	Chambre 1	Volet	D	Bois	Peinture	0	0			
256						38	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
257										
258	Salle d'eau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
259	Salle d'eau	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0			
260	Salle d'eau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
261	Salle d'eau	Mur	B	Plâtre	Peinture	0	0			
262	Salle d'eau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
263	Salle d'eau	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0			
264	Salle d'eau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
265	Salle d'eau	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0			
266	Salle d'eau	Mur	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
267	Salle d'eau	Mur	A	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
268	Salle d'eau	Mur	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
269	Salle d'eau	Mur	B	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
270	Salle d'eau	Mur	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
271	Salle d'eau	Mur	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
272	Salle d'eau	Mur	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
273	Salle d'eau	Mur	D	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
274	Salle d'eau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
275	Salle d'eau	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
276	Salle d'eau	Sol	A	Dalles de sol	Aucun	0	0			
277	Salle d'eau	Sol	A	Dalles de sol	Aucun	0	0			
278	Salle d'eau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
279	Salle d'eau	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
280	Salle d'eau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
281	Salle d'eau	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
282	Salle d'eau	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
283	Salle d'eau	Fenêtre cadre	C	Bois	Peinture	0	0			
284	Salle d'eau	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
285	Salle d'eau	Fenêtre cadre extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
286	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
287	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant	C	Bois	Peinture	0	0			
288	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
289	Salle d'eau	Fenêtre ouvrant extérieur	C	Bois	Peinture	0	0			
290	Salle d'eau	Volet	C	Bois	Peinture	0	0			
291	Salle d'eau	Volet	C	Bois	Peinture	0	0			
292	Salle d'eau	Fenêtre cadre	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
293	Salle d'eau	Fenêtre cadre	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
294	Salle d'eau	Fenêtre embrasure	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
295	Salle d'eau	Fenêtre embrasure	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
296	Salle d'eau	Fenêtre allège	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
297	Salle d'eau	Fenêtre allège	C	Carrelage	Aucun	0	-			Carrelage
298						40	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
299										
300	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
301	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0			
302	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
303	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0			
304	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
305	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0			
306	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
307	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0			
308	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
309	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Plâtre	Peinture	0	0			
310	Chambre 2	Plinthe	B	Bois	Peinture	0	0			
311	Chambre 2	Plinthe	B	Bois	Peinture	0	0			
312	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
313	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0			
314	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
315	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0			
316	Chambre 2	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
317	Chambre 2	Fenêtre cadre	B	Bois	Peinture	0	0			
318	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
319	Chambre 2	Fenêtre cadre extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
320	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
321	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	B	Bois	Peinture	0	0			
322	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
323	Chambre 2	Fenêtre ouvrant extérieur	B	Bois	Peinture	0	0			
324	Chambre 2	Volet	B	Bois	Peinture	0	0			
325	Chambre 2	Volet	B	Bois	Peinture	0	0			
326	Chambre 2	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0	0			
327	Chambre 2	Fenêtre embrasure	B	Plâtre	Peinture	0	0			
328	Chambre 2	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0	0			
329	Chambre 2	Fenêtre allège	B	Plâtre	Peinture	0	0			
330	Chambre 2	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			
331	Chambre 2	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0			

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée
- 2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	26 / 68.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	12 / 31.6%
Séjour	28 / 87.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 12.5%
Salle à manger	66 / 76.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	20 / 23.3%
WC	14 / 58.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	10 / 41.7%
Palier	26 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 1	38 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Salle d'eau	26 / 65.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	14 / 35.0%
Chambre 2	32 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	316/100%	60 / 19.0%	256 / 81.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Yohann ADN17 - Mr GOUBAND, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ABCIDIA pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : ABCIDIA

Je soussigné, Yohann ADN17 - Mr GOUBAND, diagnostiqueur pour l'entreprise ADN17 dont le siège social est situé à LA ROCHELLE.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Yohann ADN17 - Mr GOUBAND

Fait à : LA ROCHELLE

Le : 02/09/2021

Signature :



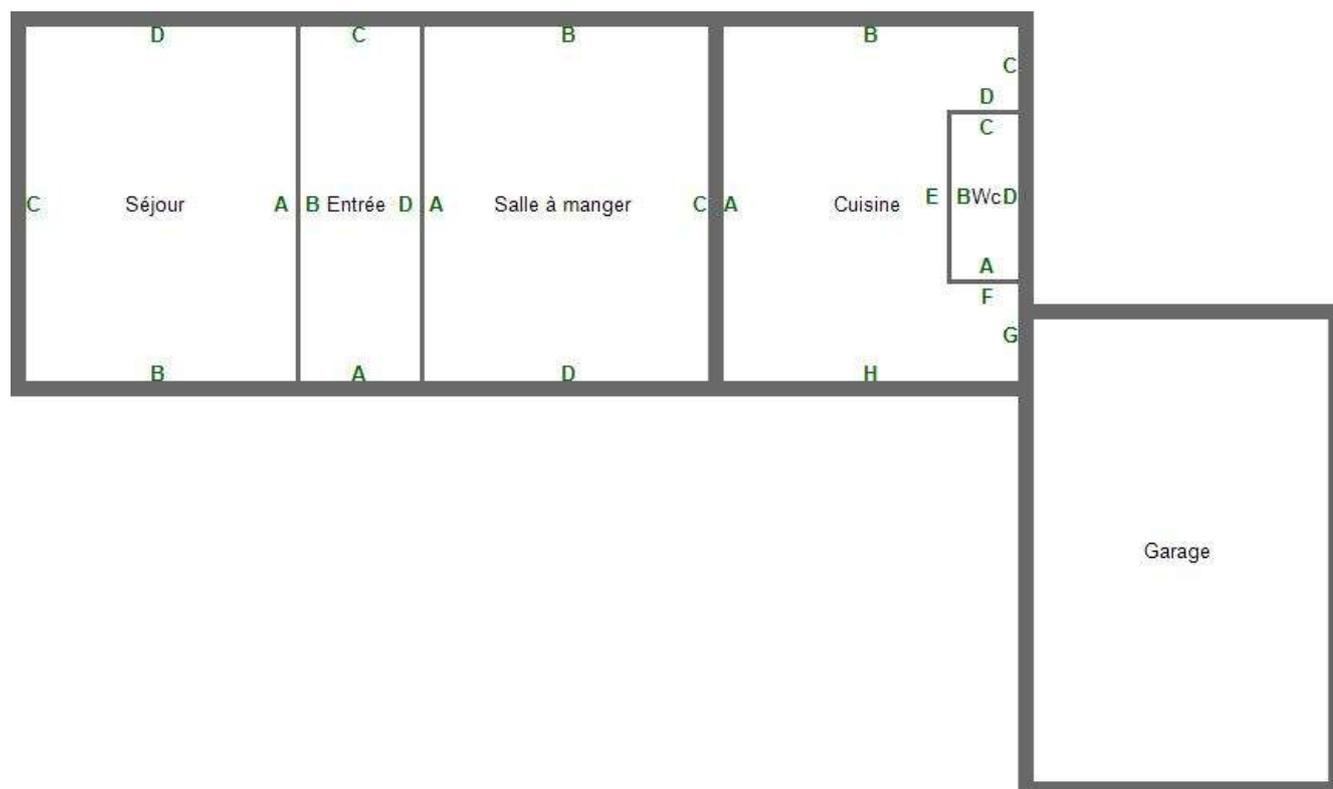
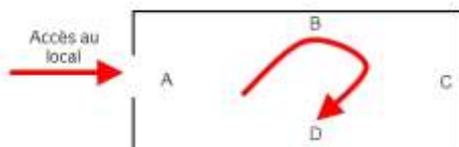
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

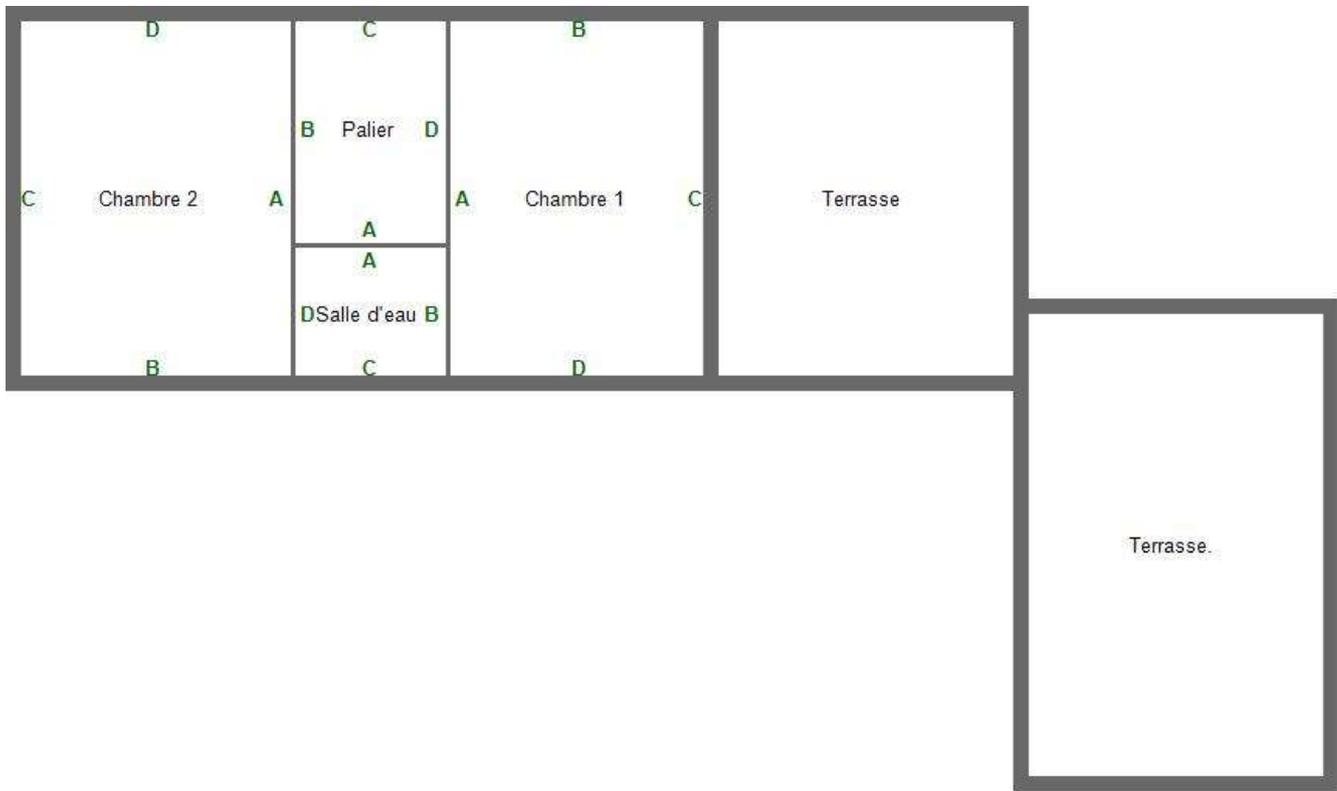
Validité du rapport

Durée de validité (en cas de vente) : 1 an à compter de la date de visite si positif
Durée de validité (en cas de location) : 6 ans à compter de la date de visite si positif
Soit durée de validité jusqu'au : 01/09/2022

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

8. Schémas





9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

15 JAN. 2019

MOUVEMENT RÉALISABLE DANS
UN DELAI DE 12 MOIS, DANS
LA LIMITE DE LA VALIDITÉ DES
AUTORISATIONS

0462404

IMPORTANT : LE CERTIFICAT DE SOURCE DOIT ÊTRE TRANSMIS DANS LES 2 MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION EFFECTIVE DE LA SOURCE

FOURNITURE DE RADIONUCLÉIDES en sources SCELLEES

VISA D'ENREGISTREMENT

IRSN

16/01/2019

207926

T790246

Monsieur **ROGEON Olivier**
Agence de Diagnostic Niortaise (ADN79)
65 rue des Marais
79000 NIORT
FRANCE

SOURCE

Radionucléide: **57Co** Activité par source: **185 MBq** A la date du: _____
Nombre de sources: **1** Activité totale: **185**
Référence catalogue: **GCo7.27** Fabricant: **Rutierc**
Catégorie: **5** SSHA N° de source: _____ Date de livraison prévue: _____

FOURNISSEUR

Fondis Electronique - 78 - VOISINS LE Bx **F620002**
SI CESSION ENTRE UTILISATEURS, PRÉCISER :
Fournisseur/Distributeur: _____
Date et numéro de premier Visa: _____

UTILISATION

Description: **Analyseur de plomb portable** Responsable: **M. ROGEON**
Lieu: **NIORT** Code utilisation: **620**

APPAREIL

Marque: **HEURESIS** Type: **PB 200i** N°: **1336** Conteneur: _____
Qui charge l'appareil? **FONDIS ELECTRONIC** N° d'agrément: **FE0006**
L'appareil est-il nouvellement acquis? Oui Non Si oui, en remplace-t-il un autre? Oui Non Si oui, marque, type, N°, date d'achat de l'ancien appareil: _____

ANCIENNE SOURCE

Radionucléide	Nombre	Activité (indiquer l'unité)	A la date du	Numéro	
57Co	1	185 MBq	01/02/17	P2-649	
N° dem. de fourniture	444409	N° de visa	193929	Date du visa	13/03/17
Sources reprises par: Ex 2					

ENGAGEMENT DE REPRISE DE SOURCE

Raison Sociale du Fournisseur/Distributeur: **Fondis Electronique**
Date, Nom et Signature: **15/01/19 A. OUVRE**

Le **02/01/2019** Nom et signature

valant engagement de reprise de source en fin d'utilisation

① ② ... voir au verso

UES/FRM-01.ind3